... [illegible] de bâtards et d'enfants illégitimes, [illegible] que d'enfants élevés par [illegible]

— [illegible] qu'on voudrait fermer les boulangeries [illegible], les magasins de comestibles, les charcuteries, pour laisser tout l'argent aux cabarets et qu'on ne pourra seulement pas donner un petit pain frais aux [illegible] chat contraire au bien de la famille, [illegible] là !

Ce disant, elle plongea brusquement les [illegible] dans la cuve et traita le linge de la [illegible] dont elle avait traité les bourgeois et les [illegible] avaient été à sa merci, tout en [illegible].

— Les cabarets [illegible] pas de danger qu'on les ferme, les hommes font des lois pour leurs [illegible] et les femmes seront toujours des malheureuses.

— Mais toutes les femmes ne sont pas honnêtes, sobres et [illegible]...

— Voudriez-vous qu'elles soient toutes meilleures que leurs maîtres. Si cela dure longtemps, on aura une triste population ; les jeunes filles veulent courir comme les garçons, elles suivent l'exemple des pères et des frères, et puis l'alcool ça reste dans le sang, ça fait des gens sans foi ni loi.

— Mais vous devez convenir qu'on fait ce qu'on peut pour instruire les enfants et étudier les vices, les défauts des nouvelles générations.

— Je vois ce qui est, grommela-t-elle. Il est mauvais, malsain de trop travailler. Mais cela ne fera jamais autant de mal que de trop boire. Ne pourrait-on pas diminuer le nombre des cabarets, on a bien fermé les couvents !...

Sur ces arguments je n'osai répondre et je me souvins de Nelly Roussel, disant dans sa superbe conférence faite au Kursaal sous les auspices de l'Université populaire :

« La femme va s'abêtir à l'Eglise et l'homme s'abrutir au cabaret. »

PAUL GRENDEL.

LA RÉGION

Aux lecteurs du "Petit Nord"

Nous recevons la communication suivante :

Lille, le 3 novembre 1906.

Monsieur le Directeur du *Progrès du Nord.*

Monsieur le Directeur,

Nous avons recours à votre publicité pour faire connaître au public, mais en particulier aux lecteurs et amis politiques du *Petit Nord*, que le journal qui paraît sous ce titre depuis le 1er novembre est publié par l'Administration du *Réveil du Nord* et n'a rien de commun avec le *Petit Nord* publié jusqu'au 31 octobre par la Société « La Démocratie du Nord » et dont M. Debierre était le directeur politique.

L'ex-administration du "Petit Nord".

TERRIBLE INCENDIE à Armentières

Une filature détruite. — Un million de dégâts. — Cinq cents ouvriers vont chômer

Samedi soir, un peu avant sept heures, le feu a pris à la filature Pouchain, près la gare d'Armentières.

En peu d'instants, l'incendie prit des proportions considérables, et bientôt les flammes illuminèrent toute la ville.

Les secours s'organisèrent, mais les moyens d'action dont disposaient les pompiers n'étaient pas en rapport avec l'intensité du foyer qu'il s'agissait d'éteindre.

La salle des machines fut atteinte dès le début, et on eut un instant à craindre l'explosion des générateurs. Heureusement, on put ouvrir les purgeurs.

Quand le feu atteignit le peignage et les magasins qui renfermaient en lins, étoupes et fils, environ six à sept cent mille kilos de matières inflammables, il prit une énorme extension.

Les secours

Les pompiers s'employèrent à protéger les magasins de la rue de la Gare, qui ne sont séparés de la filature en feu que par une rue.

Les efforts portèrent également du côté du tissage Pouchain et du tissage Hartrel ; puis, devant l'imminence du danger, la municipalité téléphona et télégraphia à Lille pour obtenir le secours d'une pompe à vapeur.

A dix heures, un magasin en bordure de la rue de Comines prit feu à son tour, mais de ce côté le danger était moindre malgré l'intensité de ce nouveau foyer.

Pendant ce temps, les pompiers des communes voisines étaient arrivés et secondaient leurs collègues d'Armentières.

On commençait à espérer sérieusement préserver le tissage Pouchain séparé de la filature en feu par un simple mur.

En effet, cinq pompes mises en batterie dans le jardin de l'habitation de M. Victor Pouchain, prennent l'incendie à revers et [illegible] ses progrès.

Le tissage est donc préservé, mais malheureusement il est actionné par les mêmes chaudières que la filature, et il en résultera pour les tisseurs un chômage peut-être long.

Dans la filature, un magasin situé rue de Comines, à gauche de l'entrée, et renfermant un poids assez considérable de matières premières, a été définitivement sauvé.

A onze heures du soir les pompiers de Lille se rendaient sur les lieux du sinistre par train spécial.

Aux abords du bâtiment incendié se trouvaient les autorités et, en particulier, la municipalité, dont le chef, M. Chas, maire, descendant à 7 heures d'un train de Lille, arriva des premiers dans la cour de la filature.

Les dégâts

Les dégâts très considérables atteindront près d'un million.

Cinq cents ouvriers devront chômer.

Jeune fille scalpée à Roubaix

Samedi vers midi, une ouvrière de l'usine Motte et Porisse, Mlle Segard Gabrielle, 17 ans, soigneuse, demeurant rue Louis-Decottignies, cour Declercq, 1, arrangeait ses cheveux près de son métier, lorsque soudain ces derniers se prirent dans les engrenages. Aux cris poussés par la jeune fille, ses compagnes accoururent. Malheureusement, il était déjà trop tard ; la chevelure de la jeune fille était arrachée et une large plaie se voyait derrière la tête. M. le docteur Godefroy a fait transporter la blessée à l'Hôtel-Dieu.

Tamponnement mortel A WERVICQ-SUD

Vendredi soir, vers 8 heures, M. Edmond Vandebrouck, 42 ans, sujet belge, mécanicien, demeurant à Bousbecque, rentrait chez lui légèrement pris de boisson. Arrivé à hauteur de l'estaminet de la Bouteille noire, Vandebroucq fut tamponné par la machine du chemin de fer économique et projeté dans le fossé qui borde la route. Malgré les soins empressés de M. le docteur Bertrand, le malheureux expirait une heure après.

Les habitants de Wervicq sont surpris de ce que le corps ait été déposé dans un vieux magasin à charbon en attendant les obsèques, alors qu'il eut été facile de trouver un local plus convenable.

Écrasé par un train à Bully-les-Mines

MORT DE LA VICTIME

Le jeune Léopold Membourg, originaire d'Auchel, âgé de 15 ans, ouvrier aux mines de la Compagnie de Béthune, aux Brebis, a été tamponné par un train en manœuvre, près d'un magasin d'où il venait de sortir avec un seau rempli d'argile à la main. Le malheureux a eu les deux jambes broyées. Transporté en voiture à l'hôpital de Béthune, il y est mort quelques heures après.

La tragique noyade de Douai

A propos des responsabilités

Au sujet du douloureux accident que nous relations hier, et dont a été victime un musicien d'artillerie, la direction du Génie de Lille, dont dépend la place de Douai nous fait remarquer que le bastion 129, où se trouve le puits-citerne dans lequel le malheureux soldat est tombé, a été remis à la ville de Douai après les opérations du démantèlement de cette ville.

Par suite, contrairement à ce que nous supposions, aucune négligence ne peut être imputée au service du génie dans ce malheur.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX de l'enseignement primaire

Dans sa séance du 30 octobre 1906, le Conseil départemental de l'enseignement primaire a nommé délégués cantonaux pour une période de trois ans, savoir :

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Inspection primaire de Lille (1re circonscription)

Canton de Cysoing

MM. Bonduel, agriculteur à Sainghin-en-Mélantois — Damide, cultivateur, maire, à Louvil — Delepoulle, négociant, à Cysoing — Demesmay Louis, négociant, conseiller d'arrondissement, à Templeuve — Despret Charles, agriculteur à Cappelle — Dewavrain, cultivateur, ancien maire de Cysoing.

MM. Dubrœucq, ancien conseiller d'arrondissement, à Templeuve — Heruin, vétérinaire à Cysoing — Lefebvre, ancien greffier du juge de paix à Cysoing — Millet, négociant à Cappelle-en-Pévèle — Pollet, maire à Wannehain — Potier Aimé, suppléant du juge de paix à Templeuve — Tison, docteur en médecine à Templeuve — Verlaine, docteur en médecine à Cysoing.

Canton de Lille-Centre

MM Paul Assoignion, publiciste à Lille — Brackers d'Hugo, avocat, conseiller général, adjoint au maire de Lille — Cosset, industriel à Lille — *Deswal*, secrétaire du Bureau de bienfaisance de Lille — Lefebvre, peintre à Lille — Obin, industriel à Lille — Origneur, avocat, ancien conseiller général à Lille — Tonnelle, [illegible] à Lille — Tiran, vice-président du Bureau de bienfaisance à Lille.

Canton de Lille-Est

MM. Codron, professeur à l'Institut industriel à Lille — Debièvre, ancien bibliothécaire de la Ville de Lille — Debrabant, chef de bureau de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, à Hellemmes — Devaux, secrétaire général honoraire de la mairie de Tourcoing, à Lille — Gochet, juge de paix du canton Sud-Est, à Lille.

MM. Nigeon, président du Sou des Écoles laïques, à Lille — Fache, pharmacien à Lille — Rousé, docteur en médecine à Lille — Tribourdeau, conseiller général à Lille.

Canton de Lille-Nord

MM. Aldebert, directeur du Mont-de-Piété à Lille — Cavelier, avocat à Lille — Delporte, négociant à Lille — Dubos, instituteur honoraire à Lille — Finot, archiviste du département du Nord, à Lille — Lancien, juge de paix à Lille — Patoblen, docteur en médecine à Lille — Stiévenard, industriel à Lille — Thévenin, avocat à Lille.

Canton de Lille-Nord-Est

MM. Basquin, avocat, ancien conseiller général, à Lille — Bécour, docteur en médecine, ancien conseiller d'arrondissement, à Lille — Bioh Ferond, négociant à Lille — Bouret, docteur en médecine, à Lille — Caron, docteur en médecine, à Lille — Decarpentry, inspecteur du chauffage et de l'éclairage des édifices communaux, à Lille — Parey, pharmacien à Mons-en-Barœul — Sébert, ancien pharmacien à Lille — Tautiller, avocat à Lille — Thibaut, ancien professeur à la Faculté de médecine, à Lille.

Canton de Lille-Ouest

MM. Becquart, propriétaire à Lambersart — Boitel, avoué à Lille — Boute, ancien député, maire de Lambersart — Danchie, avocat, conseiller général, adjoint au maire à Lille — Decrest César, commerçant à Lille — Dubarnard, ancien maire à St-André — Vandenbussch, industriel à Wambrechies — Vasseur, négociant à Lille — Weiss Edmond, industriel à Lille.

Canton de Lille-Sud

MM. Delplanque, docteur en médecine, à Lille — Evrard, ancien pharmacien, à Lille — Fauyen, maire, à Hellemmes — Gavelle, ancien adjoint au maire de Lille — Grandel, ancien conseiller général à Lille — Haquet père, administrateur du Bureau de bienfaisance, à Lille — Hecland, administrateur du Bureau de bienfaisance, à Lille — Lepat Clément, pharmacien, à Lille — Morelle, professeur honoraire à la Faculté de médecine, à Lille — Mourment, négociant, à Lille — Olivier, docteur en médecine, à Lille.

Canton de Lille Sud-Est

MM. Baudry, professeur à la Faculté de médecine, à Lille — Bigo-Danel, imprimeur, à Lille — Cliquennois-Pâque, directeur de la Compagnie « La Prévoyance », à Lille — Damien, doyen de la Faculté des sciences, à Lille — Haquet fils, négociant, à Lille — Hébert, inspecteur général honoraire des postes, à Lille — Lelau, négociant, ancien adjoint au maire, à Lille — Pérot, avocat, directeur des cours de l'Union française de la Jeunesse, à Lille — Thibaut, docteur en médecine, à Lille — Turbelin, constructeur, à Lille.

Canton de Lille Sud-Ouest

MM. de Rauty, négociant à Lille — Duvillier, chef de laboratoire à l'Institut industriel, à Lille — Foctou, professeur à la Faculté de médecine — Rajat, avocat à Lille — Vaillant, Eugène, négociant, consul de Perse, à Lille — Verly, publiciste, à Lille — Wertheimer, professeur à la Faculté de médecine, à Lille.

Inspection primaire de Lille (2e circonscription).

Canton d'Armentières

MM. Baillies Jean, ingénieur à Armentières — Chardon, directeur de l'Asile d'Aliénés à Armentières — Chas Henri, manufacturier, maire à Armentières — Victor Désendais, négociant à Armentières — Labbé, directeur de l'Ecole Nationale professionnelle d'Armentières — Luroy, distillateur à Houplines — Lescornes Paul, brasseur à Armentières — Lotthé, agent-voyer à Armentières — Lotun Henri, brasseur à Frelinghien — Villerd Joseph, industriel à Armentières.

Canton de La Bassée

MM. Barrois-Brame, conseiller général, à Marquillies — Cordier Paul, brasseur, à La Bassée — Delesalle Auguste, industriel, à Don-Sainghin — Decisel, ancien maire, à La Bassée — Gombert Louis, brasseur, ancien maire de Fournes — Legrand, docteur en médecine, à La Bassée — Lenglin Octave, négociant, suppléant du juge de paix, à La Bassée — Leroy Charles, cultivateur, à Herlies — Mahlan Homère, brasseur, à La Bassée — Messes Albert, propriétaire, à La Bassée — Stanne Emile, négociant, à La Bassée.

Canton d'Haubourdin

MM. Becker, industriel à Lomme — Bonduel Raoul, brasseur à Loos — Carlier, agriculteur au Maisnil — Castel Charles, cultivateur à Emmerin — Delaneuville, docteur en médecine à Wavrin — Jolivet, ancien maire à Lomme — Lamolinairie, percepteur à Haubourdin — Leduc, receveur buraliste (ancien conseiller d'arrondissement) à Lomme.

MM. Mison, docteur en médecine à Lomme — Pigou, industriel à Hallennes-lès-Haubourdin — Potié Auguste, sénateur, conseiller général à Haubourdin — Potié Georges, maire de Loos — Potié Léon, brasseur à Haubourdin — Tartaret, brasseur à Lomme-Marais — T. stelle Auguste, négociant à Haubourdin.

Canton de Pont-à-Marcq

MM. Barette Louis, conseiller municipal à Mons-en-Pévèle — Bassez, instituteur honoraire à Phalempin — Béghin Joseph, industriel à Thumeries — Blondeau Aristide, négociant à Thumeries — Botrullle Jules, ingénieur civil, industriel à Tourmignies — Carlier, agriculteur à Mons-en-Pévèle — Carlon, instituteur en retraite à Pont-à-Marcq. — Chuffart, brasseur à Fretin — Coget, ancien député, maire de Phalempin — Dannenlin, maire de Thumeries — Favier, maire d'Ennevelin — Lambelin Louis, cultivateur à Avelin — Lemaire, ancien professeur, ancien maire à Mérignies — Lepeuple, conseiller général à Bersée — Merquent, maire à Wahagnies — Trouquet, agent-voyer à Pont-à-Marcq.

Canton de Quesnoy-sur-Deûle

MM. Becquart Charles, architecte à Quesnoy-sur-Deûle — Delescourt Anatole, cultivateur à Verlinghem — Dubois Hippolyte, médecin à Verlinghem — Decarle, industriel et maire à Comines — Flipo Louis, propriétaire à Deûlémont — Lemaire, docteur en médecine à Comines — Lefebvre Paul, cultivateur à Comines-Ste-Marguerite — Saint-Léger Paul, industriel à Wervicq-Sud.

Canton de Seclin

MM. Boutemy, propriétaire à Templemars — Debocby Louis, maire à Noyelles — Delaunoy, maire à Camphin-en-Carembault — Descamps Germain, maire à Carnin — Decroix, négociant à Ancoisne — Dourment, maire à Seclin — Dupretz, docteur en médecine à Gondecourt — Hocedez Jean-Baptiste, conseiller municipal à Wattignies — Laden, conseiller municipal à Seclin — Leignel, brasseur à Provin — Mallet, pharmacien à Seclin — Mélantois, maire à Gondecourt — Meau, maire à Provin — Pontfort, conseiller municipal à Seclin — Rousselle, maire à Bauvin — Verges, fabricant de fibres de bois, président de la société de gymnastique à Seclin.

Inspection primaire à Roubaix

Canton de Lannoy

MM. Bétremieux, industriel à Lannoy — Delcroix, député, maire à Hem — Delerue, cultivateur à Anstaing — Delroy, médecin à Flers — Ducrocq Louis, instituteur en retraite, directeur de la Caisse régionale agricole de Lille — Dujardin Samuel, propriétaire à Croix et conseiller municipal à Lannoy — Lamotte, docteur en médecine à Willems — Lemaire Henri, brasseur à Willems — Fourmestraux Victor, propriétaire à Ascq — Stien, propriétaire à Chéreng.

Canton de Roubaix Est

MM. Barbotin, architecte à Roubaix — Blaukaert, pharmacien à Wattrelos — Delahousse, docteur en médecine à Roubaix — Dupré, docteur en médecine à Wattrelos — Darest, publiciste à Roubaix — Flipo, propriétaire à Roubaix — Hennequant, pharmacien à Roubaix — Jeuker, industriel à Roubaix — Lehoucq, adjoint au maire de Roubaix — Vinque, professeur à l'Ecole Nationale des Arts industriels à Roubaix.

Canton de Roubaix-Nord

MM. Bois, docteur en médecine à Roubaix — Bourgois-Carlier, propriétaire à Roubaix — Delemaladry Louis, propriétaire à Roubaix — Delatire, docteur en médecine à Roubaix — Delaporte-Bayart, rentier à Roubaix — Lacquement, directeur du Mont-de-Piété à Roubaix — Lavallée, industriel à Roubaix — Lecapitaine, entrepreneur de menuiserie à Roubaix.

Canton de Roubaix-Ouest

MM. Becquet, receveur buraliste, à Croix — Bipper, directeur du Conditionnement public à Roubaix — Blomme, négociant, à Roubaix — Caen, industriel, à Croix — Debocby, receveur de rentes, ancien conseiller municipal, à Roubaix — Demoulin, docteur en médecine, à Croix — Gabarel, Georges, entrepreneur de bâtiments, à Croix — Seiller, négociant, à Roubaix — Troillar, fleuri, négociant, à Roubaix.

Canton de Tourcoing Nord

MM. Dumoulin, pharmacien, à Roncq — Gretry, industriel, à Halluin — Lecomte, adjoint au maire de Tourcoing — Mullet, vétérinaire, à Linselles.

Canton de Tourcoing Nord-Est

MM. Caedralirr, docteur en médecine, à Tourcoing — Desbouvries Cyrille, négociant, à Roubaix — Dron, député du Nord, maire, à Tourcoing — Loridan Victor, conseiller général, adjoint au maire, à Tourcoing — Julien, docteur en médecine, à Tourcoing — De Lavaisse, receveur buraliste, à Tourcoing — Ladue, docteur en médecine, à Tourcoing — Rubbe Urbain, filateur, à Tourcoing — Sénéchal François, propriétaire à Tourcoing — Viel, conseiller d'arrondissement, à Neuville-en-Ferrain.

Canton de Tourcoing-Sud

MM. Adries, industriel à Marcq-en-Barœul — Bruneau, pharmacien à Tourcoing — Cadeau, docteur en médecine à Tourcoing — Destombes, agriculteur à Bondues — Dupont, médecin à Tourcoing — Flament, conseiller général à Tourcoing — Mesure-Six, propriétaire à Tourcoing — Matifas, négociant à Marcq-en-Barœul — Muller, négociant à Tourcoing — Vincent, médecin, ancien maire à Mouvaux. (*A suivre*)

A propos de la cherté du charbon A LILLE

Une conséquence du repos « dominical »

Nous recevons les documents suivants :

Le Maire de Lille a l'honneur d'informer ses concitoyens qu'à la date du 17 octobre dernier il adressait à M. l'Inspecteur principal du Chemin de fer du Nord à Lille, la lettre suivante :

Le Maire de Lille,
A Monsieur Fallerin, Inspecteur principal du Chemin de fer du Nord.

Monsieur l'Inspecteur principal,

De nombreuses plaintes concernant le manque et la cherté du charbon ont été adressées à l'administration municipale.

Cette pénurie de combustible est due, paraît-il, à l'insuffisance du matériel roulant de la Cie du Chemin de fer du Nord, une grande partie de ce matériel étant, à cette époque de l'année, occupée au transport des betteraves.

Cet état de choses est très préjudiciable à nos concitoyens et particulièrement à la classe ouvrière ; les intermédiaires profitent, en effet, de cette disette de charbon pour hausser considérablement leurs prix.

L'administration municipale vous serait très reconnaissante de vouloir bien être son interprète près de l'administration du chemin de fer du Nord pour la prier d'étudier, d'urgence, le moyen de mettre fin à cette situation critique.

Veuillez agréer, M. l'Inspecteur principal, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire de Lille,
Signé : CH. DELESALLE.

Par lettre en date du 30 octobre dernier, M. l'Inspecteur principal du Chemin de Fer du Nord répond ce qui suit :

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de répondre à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 17 courant.

Contrairement à ce que vous pensez, la pénurie de combustible n'est pas due à l'insuffisance de matériel roulant de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, une grande partie de ce matériel étant, à cette époque de l'année, occupée au transport des betteraves.

Nous avons, cette année, moins de betteraves que l'année dernière, ou du moins jusqu'ici les transports de betteraves marquent un retard, par rapport à l'année dernière, tel qu'à la date où votre lettre a été écrite, nous faisions, par jour, 500 à 600 wagons de betteraves de moins que l'année dernière à pareille époque.

Si le matériel et, spécialement les wagons à houille, sont relativement difficiles à fournir et sont fournis en moins grande abondance que les années précédentes, la véritable cause en réside dans la loi sur le repos hebdomadaire, sous diverses formes.

Directement, l'effet de cette loi est que les industriels et les commerçants de la région du Nord qui, l'année dernière, manutentionnaient dans les gares et surtout sur les embranchements particuliers, le dimanche, un tonnage total représentant une fraction très importante du tonnage des jours ouvrables, ne font cette année rien ou à peu près plus rien. L'effet immédiat est la perte, chaque dimanche, de plusieurs milliers de journées de wagons que nous ne perdions pas l'année dernière. Mais, en outre, l'accumulation, le lundi, des arrivages du samedi et du dimanche excède d'une manière presque générale la capacité de déchargement du public destinataire, quelquefois même la capacité de réception des gares et des embranchements particuliers, et pour un grand nombre de wagons, la libération n'est pas achevée le lundi soir, elle est remise au mardi ; mais dans certaines régions du réseau, c'est seulement le mercredi qu'on est complètement à jour ; dans l'ensemble, cet effet direct et immédiat de la suspension du travail le dimanche nous coûte chaque semaine l'immobilisation de plusieurs milliers de wagons.

Indirectement, en réduisant le rendement total de la main-d'œuvre *disponible* dans la *région* du Nord, mesuré sur une période de 7 jours, la loi a produit l'équivalent d'une *raréfaction* de cette main-d'œuvre.

Ce n'est pas à vous, Monsieur le Maire, qui vivez au cœur d'une région industrielle, que j'aurai à apprendre l'importance de cette rareté de la main-d'œuvre.

Il en résulte que, partout sur le réseau, nous constatons, de la part des destinataires, les plus grandes difficultés à effectuer les déchargements de leurs wagons dans les délais réglementaires ; partout le public se met sensiblement plus en retard que l'année dernière, tant dans les cours de débord que sur les embranchements particuliers ; il en résulte un déchet nouveau dans l'utilisation de notre matériel.

Il faut également compter parmi les effets indirects le ralentissement *considérable* que subissent nos wagons dans leur évolution sur les réseaux voisins du nôtre ; la gêne des industriels y est la même que chez nous et se traduit, comme chez nous, par un ralentissement très important dans l'évolution des wagons.

Nous constatons, d'après nos statistiques, un allongement d'un jour 1/2 en moyenne sur la durée d'absence de nos wagons telle qu'elle était pendant le premier semestre, c'est-à-dire déjà longue d'un jour, comme étant celle d'une période non intensive où l'on fait rapidement. Tout cela équivaut, nous en avons fait le compte, à une amputation de 6000 à 7000 wagons, soit un dixième de notre effectif.

Voilà les causes. Y a-t-il des remèdes à cette situation qui est un véritable cas de force majeure provoqué par le vote inattendu et non préparé de la loi du 13 juillet ?

Tout d'abord, il faut éliminer comme remède pratique la construction de nouveaux wagons. La Compagnie du Nord s'était mise en avance en commandant, par anticipation, en 1902 et 1903 du matériel représentant plus de 3.000 unités de 10 tonnes ; mais les autres réseaux ne l'ont pas imitée et, à l'heure actuelle, ils ont occupé toute la capacité de production de l'industrie pour un temps tel qu'on ne saurait, à l'époque actuelle, placer aucune commande livrable avant le courant de l'année 19[illegible]. Dans tous les cas, on ne peut envisager comme une solution à un mal immédiat et actuel, des constructions dont on jouirait au plus tôt dans quelques années. Il faut autre chose d'immédiat.

Nous avons fait tout ce qui dépendait de nous seuls. Aucune mesure, quelle qu'elle soit : services de manœuvres et de manutention de soirée ou de nuit, services de nuit sur les lignes, multiplication du nombre des trains, etc..., etc... n'a été [illegible] de son prix de revient.

Le matériel, en tant qu'il dépend de nous, roule et court avec une rapidité qui ne peut être dépassée et qui dépasse, comme perfection, tout ce que nous avions fait jusqu'ici. Mais il reste à faire du côté du public : il faut qu'il fasse un effort pour libérer les wagons le plus rapidement possible ; mais il faut surtout qu'il sache que la loi sur le repos hebdomadaire n'a pas la portée qu'on lui croit.

On ignore généralement que les camionneurs, chargés par le public du chargement et du déchargement des marchandises à expédier ou à recevoir par le chemin de fer, bénéficient, de droit, de la faculté de donner le repos hebdomadaire par roulement (art. 3, parag. 9) ; on ignore que les entreprises d'éclairage, par conséquent les usines à gaz et usines électriques, bénéficient du même droit (art. 3, parag. 9) jusque et y compris le camionnage de leurs charbons quand elles le font elles-mêmes, etc., etc.

En résumé, la Compagnie a fait tout le possible pour conjurer la crise, mais il ne faut pas se dissimuler que la solution ne dépend pas du chemin de fer à l'époque actuelle ; elle dépend avant tout du public. La situation ne s'améliorera que s'il fait tout ce qu'il faut faire et tout ce qu'il est dans son intérêt de faire, malgré les entraves qui résultent de la nouvelle loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

L'Inspecteur Principal.
PELLARIN.

Dans la magistrature. — M. Marquant est nommé huissier de 1re classe du tribunal de 1re instance d'Hazebrouck, en remplacement de M. Legros.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Avion. — C'est au milieu d'une affluence considérable d'amis qu'ont eu lieu vendredi dernier les funérailles de M. Dupart Charles, entrepreneur, décédé [illegible] dans sa [illegible] année.

Précédé de l'Harmonie [illegible] d'une délégation de la Caisse de secours mutuels, de l'Harmonie municipale et de la [illegible] pompiers, le cortège s'est dirigé vers la gare d'où le corps du défunt a été conduit à Carvin, sa ville natale.

A Villers-Outréaux. — Samedi dernier, ont eu lieu les funérailles de M. le docteur Lanois, délégué cantonal, fondateur de la Société de secours mutuels de Villers-Outréaux, dont il était le président d'honneur, et président du Comité radical et radical-socialiste.

Parmi les nombreuses couronnes offertes, tant par les parents que par les amis du défunt, nous avons remarqué celle de la délégation cantonale de Clary, des élèves de l'école laïque de Villers-Outréaux, du Comité républicain cantonal, du Comité républicain de Villers-Outréaux, de la Société de Secours mutuels et du Conseil municipal.

Les coins du poêle étaient tenus par MM. Fournier, président de la délégation cantonale ; Fiévois, conseiller d'arrondissement, président du Comité républicain du canton de Clary ; Lepoutre, conseiller d'arrondissement, vice-président du Comité républicain du canton de Clary ; Meleyars, industriel à Caudry ; Croutes, docteur en médecine au Catelet ; Gosset, fabricant de tissus à Villers-Outréaux, vice-président du Comité républicain de cette commune.

Au cimetière, trois discours ont été prononcés par MM. Fournier, au nom de la délégation cantonale ; Fiévois, au nom du Comité républicain du canton de Clary, et Magner, secrétaire du Comité républicain de Villers-Outréaux.

Dernière Heure

EXPLOSION D'UNE TORPILLE

Deux victimes

Paris, 3 novembre.

Samedi, vers une heure, une torpille a fait explosion à bord du *Charles-Martel*, au moment où on la descendait au fond du bâtiment à l'aide d'un palan. L'explosion s'est produite un peu avant le dépôt de l'engin sur le chariot qui devait le véhiculer jusqu'à l'ouverture du tube lance-torpille. On suppose que la torpille, par suite de la rupture d'une corde du palan, a dû subir un choc qui a déterminé l'explosion. Il y a deux victimes : le quartier-maître Berents qui a les jambes emportées. Le quartier-maître Belhommé a le bras gauche arraché, son état est très grave. Les deux blessés ont été transportés à l'hôpital maritime. Le quartier-maître Berents a succombé quelques instants après l'explosion. Il était âgé de 22 ans, marié depuis peu. L'infortuné est mort dans les bras de sa jeune femme, dont la douleur est navrante.

Les postiers et le droit syndical

Paris, 3 novembre.

Samedi matin s'est ouvert à la Maison du Peuple, rue Clignancourt, le Congrès des sous-agents des P. T. T., sous la présidence de M. Grangier.

Après une séance privée consacrée à la vérification des pouvoirs, on a formulé les revendications, entre autres la réintégration des facteurs révoqués.

A l'issue de la séance, une délégation s'est rendue à 11 heures chez M. Simyan, le nouveau sous-secrétaire d'Etat aux Postes, chargée de lui présenter toutes les revendications du Congrès. M. Symian a promis de transmettre à M. Barthou les desiderata des sous-agents.

En séance du soir, M. Besançon, rapporteur du conseil syndical, déclare qu'il n'est pas partisan de la division du syndicat. Il demande un délai d'un an pour étudier la question plus à fond. L'ordre du jour suivant est voté :

Les délégués du premier congrès du Syndicat national des sous-agents des postes, réunis salle du Progrès social, 92, rue de Clignancourt, adressent au prolétariat organisé leur salut fraternel et s'engagent, dans la lutte qu'ils poursuivent pour l'obtention du droit syndical à tous les travailleurs de l'Etat, à seconder la classe ouvrière en vue de son affranchissement intégral.

Déclaration du délégué du Nord

M. Massepou, délégué du Nord, rapporteur de la proposition de son comité, réfute les arguments apportés par M. Besançon.

Il assure que certains syndicats sont hostiles au comité parisien qui semble agir en faveur des sous-agents parisiens et s'occuper bien peu des intérêts des sous-agents de province. Il réclame l'autonomie des syndicats régionaux ou départementaux qui pourront faire la besogne qu'ils jugeront utile.

M. Guarrier, des Bouches-du-Rhône, demande au Congrès de voter le principe de la transformation du syndicat en fédération.

L'ordre du jour suivant est voté :

Le Congrès accepte en principe la création de syndicats régionaux, et, vu les inconvénients que présente actuellement la transformation immédiate, décide d'attendre le moment opportun

NOUS COMMENÇONS AUJOURD'HUI

Maman Rocambole

PAR PIERRE ZACCONE

PREMIÈRE PARTIE

L'affaire de la rue Bellechasse

I

Ceux de nos lecteurs qui fréquentent le faubourg Saint-Germain ont dû certainement remarquer, vers le milieu de la rue Bellechasse, un hôtel qui n'a rien de précisément somptueux, et qui diffère [illegible] considérablement, par la modestie de son aspect extérieur, des demeures [illegible] des rues de Grenelle et Saint-[illegible].

L'hôtel se compose d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage ; un mur assez [illegible] une cour pavée l'isolent de la rue [illegible], et, derrière, il est entouré [illegible] de [illegible] avec [illegible], à la [illegible]

C'est là qu'habitaient, en l'année 1875, le comte et la comtesse de Limeroux.

Le comte avait soixante-quinze ans ; la comtesse en avait soixante ; ils s'étaient mariés fort jeunes, et avaient vécu longtemps sans que le ciel eût béni leur union. Ce fut le seul chagrin de leurs belles années, chagrin qui se changea en morne tristesse, à mesure qu'ils avançaient en âge.

Mais Dieu réservait une douce surprise à leur âge mûr, et le comte avait déjà atteint cinquante-huit ans quand la comtesse lui donna enfin une jolie petite fille qui apporta tout à coup la joie et la gaîté dans leur demeure naguère si triste.

Il y avait dix-sept années de cela, et, depuis lors, rien n'était venu troubler la sécurité de leur bonheur.

Raymonde, leur enfant, avait grandi ; c'était maintenant une belle jeune fille aux yeux profonds et noirs, à l'allure décidée et vive, et qui, par sa pétulance tapageuse, son humeur fantasque, entretenait un mouvement, un imprévu, un tapage perpétuels autour des deux vieillards, qui s'avouaient ravis.

Pour tout dire cependant, on eût pu relever dans le caractère de l'enfant gâtée bien des bizarreries qui peut-être eussent inquiété des parents moins indulgents.

Raymonde avait parfois des allures qui détonnaient singulièrement dans l'aristocratique hôtel. Elle montait à cheval, faisait des armes, et avait même installé au fond du parc un tir lilliputien où tous les matins elle s'exerçait au pistolet.

Tout ce qu'elle faisait n'était donc pas d'une convenance parfaite, et plusieurs amis intimes du comte avaient cru devoir lui adresser sur ce point quelques observations discrètes. Raymonde connaissait la faiblesse de son père, et parfois elle en abusait.

Tels étaient les hôtes de l'hôtel Bellechasse quand survinrent les événements que nous avons à raconter.

Au moment où commence ce récit, c'est-à-dire le 17 août 1875, le comte et la comtesse, après avoir passé deux grands mois à Fontainebleau, chez la baronne des Ormelles, leur vieille amie, étaient revenus précipitamment à Paris, rappelés par un télégramme qui leur annonçait qu'un frère du comte venait de mourir subitement.

Le voyage, du reste, devait être de courte durée, et ils s'étaient résignés à se séparer de leur enfant, pour les quelques jours pendant lesquels ils se voyaient obligés de séjourner dans la capitale.

Raymonde avait bien un peu pleuré au départ de sa mère, qu'elle quittait pour la première fois ; mais à cet âge, on oublie vite, et d'ailleurs la comtesse et sa fille s'étaient bien promis de s'écrire tous les jours.

M. et Mme de Limeroux, partis de Fontainebleau dans la journée, arrivèrent à Paris le soir, vers quatre heures ; une voiture les attendait à la gare, et ils rentrèrent directement rue Bellechasse.

Ils n'avaient emmené avec eux que deux domestiques : la femme de chambre et la cuisinière. Ils dînèrent sommairement. Le comte se rendit peu après à la demeure de son frère et, vers neuf heures, il revint et se retira aussitôt dans son appartement avec la comtesse.

Deux heures après, toute lumière était éteinte et le silence le plus profond régnait dans l'hôtel.

Qu'advint-il à partir de ce moment jusqu'au lendemain matin ? Il serait difficile de le préciser. Ce qu'il y a de certain, c'est que le lendemain, vers huit heures, Florence, la femme de chambre, étonnée de n'entendre aucun bruit dans l'appartement de ses maîtres, surprise surtout que la comtesse, qui était fort matinale, ne l'eût point appelée encore, monta au premier étage et tenta d'ouvrir la porte par laquelle elle pénétrait d'habitude chez sa maîtresse.

Mais elle trouva la porte fermée en dedans et, revenant sur ses pas, elle gagna le palier sur lequel s'ouvrait l'antichambre.

Elle ne fut pas plus heureuse de ce côté et constata que la porte était de même fermée à l'intérieur. Alors elle se décida à frapper à plusieurs reprises, en prêtant chaque fois l'oreille pour écouter si rien ne bougeait à l'intérieur.

Aucune voix ne répondit à ses appels réitérés, et alors elle se sentit envahir par une grande inquiétude. Elle alla trouver la cuisinière, qui était une femme expérimentée, et lui demanda conseil.

La cuisinière se mit à trembler de tous ses membres, et, ne doutant pas qu'un malheur ne fût arrivé, elle crut prudent de n'entrer dans l'appartement qu'assistée du commissaire de police du quartier.

C'était bien grave. Florence jugea qu'il était préférable d'attendre encore ; et, en effet, on attendit. Mais le temps s'écoula sans apporter de changement à la situation, et quand dix heures sonnèrent à Sainte-Clotilde, on dépêcha le concierge chez le magistrat, qui ne tarda pas à paraître, accompagné de son secrétaire et d'un serrurier.

Cependant, ces allées et venues ne s'étaient pas effectuées sans donner lieu à quelques indiscrétions : ce quartier d'ordinaire si paisible s'était tout à coup ému ; l'agitation avait gagné toutes les loges ; bien qu'on ne sût pas précisément de quoi il était question, les contes les plus sinistres commençaient à circuler, et quand le commissaire de police et son secrétaire arrivèrent, il s'était formé déjà plusieurs groupes autour de l'hôtel.

Ce fut avec un frémissement qu'on les vit passer ; le serrurier lui-même eut sa part importante dans cette curiosité du public.

Cependant, le commissaire était entré dans la cour, et, derrière lui, la lourde porte de chêne s'était refermée.

Florence le reçut au seuil du vestibule, et c'est à elle qu'il adressa la parole.

Elle était fort pâle, ses yeux étaient brûlés par des larmes qui ne pouvaient couler.

— Voyons ! voyons ! remettez-vous, mon enfant, dit le commissaire, votre inquiétude est légitime, et elle témoigne de l'affection que vous portez à vos maîtres ; mais peut-être vous êtes-vous alarmée trop vite... et le comte...

— Oh ! non, Monsieur, répondit Florence... Cela est évident maintenant... il faut qu'il soit arrivé un malheur.

— Vous êtes attachée au service de Madame la comtesse ?

— Oui, Monsieur.

— Et d'habitude, votre maîtresse se levait de bon matin ?

— A sept heures, tous les jours, elle me sonnait, et j'accourais près d'elle.

(*A suivre*).

CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
[illegible], Rue Nationale, Lille [illegible]